

PG/CS 820/2023

## LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE DE CONSEILLER TERRITORIAL SOCIO-ÉDUCATIF PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L411-7 et L523-1 à L523-7,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs, notamment son article 5,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n° 2020-1203 du 9 décembre 2020 instituant les lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des agents des collectivités et établissements affiliés auprès du CIG de la Grande Couronne,

Vu la proposition de la Commission Promotion Interne en date du 20 juin 2023,

Considérant que 2 recrutements enregistrés dans le cadre d'emplois entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022, auxquels s'ajoutent 2 recrutements non utilisés au titre des promotions internes précédentes, ouvrent droit, à raison de 1 pour 3, à 1 poste de conseiller territorial socio-éducatif au titre de la promotion interne,

### ARRETE

**Article unique** : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de conseiller territorial socio-éducatif par voie de promotion interne est arrêtée comme suit avec effet au 1er juillet 2023 :

LOSIO MYRIAM CCAS de CORMEILLES-EN-PARISIS (95)



Fait à Versailles, le 21/06/2023  
le Président,

Daniel Level  
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmise au représentant de l'Etat le :

Affichée le :

01 39 49 63 00

[www.cigversailles.fr](http://www.cigversailles.fr)

15 rue Boileau - BP 855  
78008 Versailles cedex

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-078-287800544-20230621-820\_2023-AR